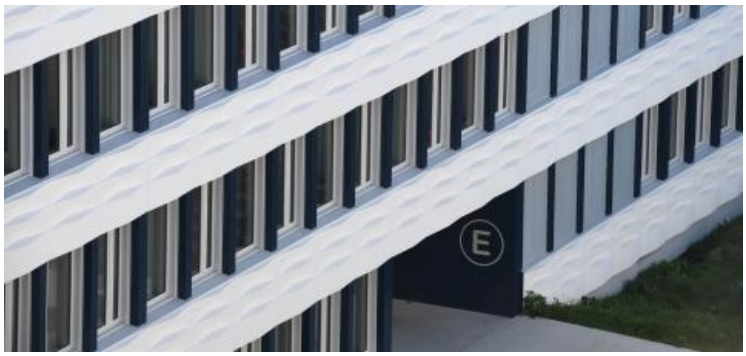
Université Rennes 2

Transition socio-environnementale

Un Schéma de Planification et d'Orientation des Transitions (SPOT) a été élaboré et adopté en 2025 par l'Université Rennes 2. Il vise à ancrer plus harmonieusement la vie universitaire dans la cité tout en réduisant l'empreinte écologique et en améliorant les conditions de travail et d'études, la qualité de vie et le bien vivre ensemble sur les campus.



Constat

Les connaissances scientifiques ont bien démontré les changements majeurs qui s'opèrent concernant l'évolution du climat et l'entrée de l'ère moderne dans l'anthropocène, l'épuisement des ressources de la planète, l'effondrement de la biodiversité, sans oublier le renforcement des inégalités sociales et économiques ainsi que les graves crises démocratiques auxquels nos sociétés sont confrontés. Ces constats sont étayés et documentés depuis maintenant de nombreuses années à la fois par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) concernant le climat, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) sur la biodiversité ou encore les nombreux travaux en sciences humaines et sociales sur les inégalités.

Dans un monde en turbulence et face à ce constat, l'université doit pleinement jouer son rôle pour encourager la production de connaissances scientifiques nouvelles dans le domaine des transitions socio-environnementales, innover dans sa capacité à former les générations futures face à ces grands défis, et à transformer en profondeur son mode de fonctionnement afin d'être en cohérence avec les enjeux actuels.

Objectifs du Schéma de Planification et d'Orientation des Transitions (SPOT)

Ce Schéma de Planification et d'Orientation des Transitions (SPOT) vise à planifier pour une période de 2025 à 2030 à la fois notre stratégie d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation face à des effets du changement climatique déjà présents sur le territoire breton (cf. par exemple les travaux du Haut Conseil Breton pour le Climat), et d'amélioration de la qualité de vie et de travail au sein de l'établissement en renforçant la démocratie universitaire et l'égalité entre tous et toutes.

Ce Schéma de Planification et d'Orientation des Transitions entre en résonance avec les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, puisque chacune des fiches projets s'y réfère de façon explicite afin de faire la démonstration de l'adéquation des actions menées à l'échelle de l'établissement avec des objectifs plus globaux. Ce schéma répond également à la demande du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), afin que chaque université se dote d'un schéma directeur Développement durable et responsabilité sociétale et environnementale (DD&RSE).

Tel qu'il est défini par le MESR, le schéma directeur DD&RSE est un document stratégique transversal structurant l'ensemble des activités de l'établissement. Il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans un temps long, avec une définition d'une trajectoire, des étapes et des objectifs de réduction de l'empreinte carbone en adéquation avec l'objectif national de réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030 (par rapport à 1990) afin de respecter l'accord de Paris. Sa conception, presque aussi importante que le résultat final, doit favoriser la mobilisation de la communauté grâce à la mobilisation des acteurs de l'établissement, mais aussi des partenaires extérieurs présents sur le territoire. L'Université Rennes 2 a fait le choix d'un pilotage au plus haut niveau des cadres de l'établissement, suivant les recommandations ministérielles, tout en impulsant une démarche participative impliquant les services, la communauté enseignante, et les étudiants et étudiantes.

Bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BGES)

L'Université a réalisé son premier BGES en 2012 afin de mesurer son impact environnemental et de prioriser ses actions. Le dernier BGES révèle que l'établissement a généré un total de 8 600 tonnes équivalent CO_2 en 2023. Il s'agit du premier bilan GES complet, offrant une vision globale et précise de l'empreinte carbone de l'université. Ce diagnostic constitue un outil stratégique essentiel, car il permet d'identifier les principaux postes émetteurs d'une université SHS comme la nôtre et de hiérarchiser les domaines d'action prioritaires.

Ce travail d'analyse du bilan carbone de l'établissement est un élément essentiel qui permet de connaître avec précision nos sources d'émissions et d'orienter notre plan d'action stratégique contenu dans ce SPOT.

L'objectif fixé d'ici 2030 est de réduire nos émissions de GES de 30%, soit une baisse de 4% par an afin d'atteindre 6000 tonnes eq. CO_2 en 2030.

Les axes en matière de Transition socio-environnementale (TSE)

L'Université Rennes 2 a choisi d'organiser son SPOT selon les cinq axes du Référentiel Développement Durable & Responsabilité Sociétale, outil d'auto-évaluation annuel qui sert de cadre pour l'évaluation des actions de l'établissement par la cellule TSE :

- Axe 1 : Gouvernance de l'université et TSE
- Axe 2 : Formation de la communauté universitaire aux enjeux de la TSE
- Axe 3 : Intégration des enjeux de TSE dans la recherche
- Axe 4 : Réduction de l'impact environnemental des activités
- Axe 5 : Politique sociale, qualité de vie au travail et sur les campus

Chaque axe est ensuite décliné en fiches projets thématiques présentant l'historique des actions réalisées, l'état d'avancement actuel et les objectifs à atteindre pour la période 2025-2030. Chaque fiche projet précise si les mesures à venir relèvent d'un ajustement dans le fonctionnement de l'université, d'une amélioration du système ou alors d'une mesure transformationnelle demandant une plus grande complexité de mise en œuvre.

Ce schéma directeur, déployé sur la période 2025–2030, s’appuie sur un ensemble d’indicateurs mesurables permettant de suivre de manière rigoureuse les progrès réalisés par l’établissement dans les différents domaines des transitions. Ces indicateurs constitueront des outils d’évaluation et d’aide à la décision essentiels, en rendant visibles les évolutions concrètes et en facilitant l’ajustement des actions pour garantir l’efficacité et la cohérence des politiques et projets menés.

Pilotage et gouvernance de la TSE

Au travers du SPOT, l’engagement de l’établissement dans le domaine de la TSE a permis de formaliser l’organisation et le pilotage, qu’il s’agisse du portage politique avec une Vice-présidence dédiée, mais aussi de l’appui administratif assuré par la cellule TSE ainsi que l’engagement des autres services. Cette organisation permet une approche transversale des enjeux de durabilité, en articulation avec les autres domaines stratégiques de l’établissement (formation, recherche, patrimoine, etc.).

L’implication de la communauté universitaire dans la transition écologique est un critère essentiel de réussite. Pour cela, la gouvernance de la transition doit reposer sur une démarche collaborative et participative impliquant l’ensemble des acteurs et actrices de l’établissement. La Commission d’Orientation et de Planification de la Transition Socio-Environnementale (COP-TSE) constitue une instance clé de concertation et de co-construction de la politique en la matière. Elle réunit régulièrement les parties prenantes internes pour coordonner la mise en œuvre des actions et suivre les avancées de la politique de transition. Par ailleurs, la structuration de deux réseaux de référents et référentes (services et laboratoires) contribue à animer cette dynamique et à favoriser une intégration concrète des enjeux socio-environnementaux dans le fonctionnement de l’université. L’implication de la communauté étudiante est également essentielle, afin de lui permettre de pleinement prendre sa part au côté de l’établissement dans la lutte contre le changement climatique et pour la préservation des ressources et de la biodiversité.

Fichiers associés
Schéma de Planification et d’Orientation des Transitions 2025-2030Publié le 26 novembre 2025